

SYNDICAT MIXTE DU PAYS LANDES NATURE COTE D'ARGENT

COMITE SYNDICAL DU 8 FEVRIER 2010

Mairie de Mimizan

COMPTE-RENDU

Etaient Présents :

Membres titulaires ou suppléants :

Monsieur	Jean Pierre	DUFEU	Président
Monsieur	Christian	PLANTIER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Laurent	IGNACEL	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	René	TEULE	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Marc	BILLAC	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Louis	GUY	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Christine	DUMEN	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Rémy	RODRIGUEZ	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	COUSQUER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Philippe	ALIOTTI	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Daniel	PONS	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Claude	PELAT	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	MAURIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Muriel	CARRERE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Virginie	PELTIER	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Gérard	SUBSOL	Communauté de communes du canton de Castets
Monsieur	Yves	SAINT MARTIN	Communauté de communes du canton de Castets
Monsieur	Christian	VIGNES	Communauté de communes du canton de Castets
Monsieur	Jean-Paul	DEZES	Communauté de communes du canton de Castets

Etaient également présents :

Monsieur	Gilles	TESTUD	Directeur Pays
Monsieur	Gerardo	DEUSTUA	Chargé de mission Pays

Etaient Excusés :

Madame	Janine	JARNAC	Conseil Régional
Madame	Michèle	BIROCHAU	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jacques	LAMOTHE	Communauté de communes de Mimizan
Melle	Marianne	GUY	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	DUDON	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Marc	DUCOM	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	LAINE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	DELOUZE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bruno	PIOKOWSKI	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Vincent	CASTAGNEDE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Hélène	BOUSQUET	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Michel	JOLY	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Jean Louis	PRADET	Communauté de communes du canton de Castets
Monsieur	Jean Pierre	BEGUERY	Communauté de communes du canton de Castets
Monsieur	Gilles	DUCOUT	Communauté de communes du canton de Castets
Monsieur	Gérard	NAPIAS	Communauté de communes du canton de Castets
Monsieur	Michel	DAGREOU	Communauté de communes du canton de Castets
Monsieur	Luc	LECOMTE	Communauté de communes du canton de Castets
Monsieur	Jean	GORUDON	Commune de Mézos

Ordre du jour :

- 1- Présentation du projet de Budget Primitif 2010
 - 2- Projet d'Opération Collective de Modernisation
 - 3- Point sur la mise en oeuvre de la plate forme de services "Emploi saisonnier"
recrutement des chargés d'accueil
 - 4- Point sur le projet de SCOT Grands Lacs - Mimizan
 - 5- Point sur le Schéma d'Aménagement : préparation des panneaux
 - 6- Routes touristiques 2010 : lancement d'une offre de stage
 - 7-Adhésion à pôle emploi (personnel non titulaire)
 - 8- point divers : logo du pays
-

1- Présentation du projet de Budget Primitif 2010

M. Dufeu présente le projet de Budget Primitif 2010. Cette proposition intègre les éléments suivants :

- la reconduite des charges à caractère général (hors étude) :	29 350 €
- la reconduite des charges de personnel pour l'ingénierie générale (direction et secrétariat):	64 090 €
- le financement de la plate forme de service emploi saisonnier voté lors du comité syndical du 5/11/09	112 000 €
- le solde de la mission d'élaboration du schéma d'aménagement et l'édition de panneaux et brochures portant les conclusions de la mission	39 200 €
- le lancement d'un site internet dédié aux routes touristiques	2 900 €
- Le lancement d'une Opération Collective de Modernisation Etude de faisabilité + recrutement d'un chargé de mission Voir point suivant	35 000 €

Le projet de budget s'équilibre à 283 140 €. Les cotisations des membres s'élèvent à 89 381 € soit 1,95 €/ habitant. Voir page suivante.

DEPENSES			RECETTES		
	libellé	montant	compte	libellé	montant
Charges à caractère général (hors études)			29 350		
c/6064	Fournitures administratives	1 000			
c/611	contrat prestations de services	1 500			
c/611	leasing + fourniture diesel	6 000			
c/6132	location bureau	7 000			
c/616	Assurance	1 000			
c/6182	documentation	500			
c/6225	indemnités au comptable	200			
c/6238	Relations publiques	2 000			
c/6256	Missions	4 500			
c/6262	Frais de téléphone	3 000			
c/627	commission bancaire	150			
c/6281	adhésion FRPAT & CG retraite	1 000			
c/62878	Frais de timbres	1 500			
INTERETS			600		
PERSONNEL INGENIERIE GENERALE			64 090		
Chef de projet		51 335	c/7472	subv° Région	10 000
Stagiaire "routes touristiques"		1 700	c/7473	subv° Département 9%	4 620
secrétariat		11 055	c/7478	subv° UE FEADER	10 000
			c/7473	subv° Département 9 %	995
PFS EMPLOI SAISONNIER			112 000		
salaire chargé de mission		51 000	c/7478	subv° UE (27 %)	30 500
salaires contrats saisonniers		20 800	c/74718	Etat (9 %)	10 000
charges de fonctionnement		36 000	c/7472	subv° Région (27 %)	30 750
prestations communication		2 000	c/7473	subv° Département (5 %)	5 639
secrétariat		2 200			
COMMUNICATION			2 900		
c/6237	Site internet "routes touristiques"	2 900	c/7472	solde subv° Region 2009	2 500
OCM			35 000		
étude		15 000	c/7472	sur étude	6 000
Salaire		20 000	c/7473	subv° Region 40%	6 000
			c/7472	subv° FISAC 40 %	6 000
			c/7473	sur salaire :	
			c/7472	subv° Region 25%	5 000
			c/7473	subv° FISAC 25 %	5 000
			c/7478	subv° UE FEADER 25 %	5 000
SCHEMA D'AMENAGEMENT			39 200		
solde		30 000	c/7472	solde subv° Region 2009	30 000
édition panneaux		3 500			
provision étude		5 700			
			c/7474	Cotisations	89 381
			c/7478	solde subv° UE 2009	19 500
			c/7472	solde subv° Region 2009	8 250
			c/7473	solde subv° Dépt 2009	4 728
			OO2	excédent reporté	4 005
TOTAL			283 140	TOTAL	283 140

2- Projet d'Opération Collective de Modernisation OCM

Le comité syndical réuni le 5 novembre 2009 a validé l'inscription de l'OCM dans le Contrat de Pays n °2. A titre de rappel, les OCM ont pour but de consolider les entreprises commerciales, artisanales et de services par la mise en œuvre coordonnée d'aides indirectes collectives (conseil, appui au groupement de commerçants et d'artisans ou au regroupement éventuel d'entreprises, actions d'animation ou de promotion de l'offre commerciale locale) et d'aides directes individuelles (réhabilitation et sécurisation du local d'activité, modernisation de l'outil de travail, aménagements destinés à faciliter l'accessibilité de l'entreprise aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite). D'une durée de trois ans, les OCM doivent être précédées d'une étude de faisabilité et impliquent le recrutement d'un chargé de mission, animateur de l'opération.

La DRCA (Délégation Régionale à l'Artisanat et au Commerce) via le fonds FISAC et la Région soutiennent financièrement ce type d'opération pour l'étude de faisabilité comme pour le recrutement de l'agent chargé du suivi de l'OCM. Une aide complémentaire de l'Europe au titre du FEADER est envisageable en contrepartie de l'aide régionale. Sur un coût programmé de 35 000 €, l'autofinancement s'élève ainsi à 3 000 € sur l'étude et 5 000 € sur le recrutement soit un total de 8 000 € (0,15 € /hab).

Concernant l'étude, il s'agit d'établir un plan de développement de l'OCM sur 3 ans en inventoriant les projets des entreprises en partenariat avec les chambres consulaires, les projets et le potentiel d'animation des unions commerciales locales, les projets des communes pour la dynamisation commerciale des centre bourgs. Sur ce dernier point, une distinction est faite entre les communes de plus de 3 000 habitants qui devront conduire leur propre étude dans le cadre d'une OUC (Opération Urbaine Collective), et celles de moins de 3 000 habitants pour qui l'étude du pays pourrait suffire dans la mesure où elle traite effectivement ces cas particuliers. Ces communes pourraient ainsi bénéficier sans étude supplémentaire d'une OACR (Opération d'aménagement des Communes Rurales) et du soutien du FISAC.

Les possibilités de financement des investissements publics dans le cadre d'une OUC et d'une OACR sont les suivantes :

- l'achat de locaux d'activité (hors fonds commerciaux), faute de repreneur,
- la signalétique des espaces dédiés aux activités commerciales, artisanales et de services,
- les halles et marchés couverts, ainsi que les marchés de plein vent,
- les investissements de restructuration des centres commerciaux de proximité,
- les équipements destinés à faciliter l'accès direct à ces espaces, ainsi que le stationnement de proximité.

Le calendrier serait le suivant :

- validation du cahier des charges de l'étude de faisabilité lors de la séance de vote du BP (fin mars)
- lancement de la consultation : début avril
- démarrage de l'étude : mi-mai
- recrutement : 1^{er} juillet

Le profil de poste serait constitué de la façon suivante :

- mi-temps : suivi et animation de l'OCM, coordination entre OCM, OACR et OUC
- mi-temps : mission de développement économique et touristique : suivi des routes touristiques, du futur SCOT...

3- Mise en œuvre de la Plate Forme de Services « emploi saisonnier » :

Les Présidents des intercommunalités ont été saisis du besoin d'anticiper l'ouverture des Lieux d'Accueil des Saisonniers qui doivent pouvoir être fonctionnels dès le Lundi 3 mai prochain. Il a été rappelé que la période d'activité des Lieux d'Accueil des Saisonniers s'étalera du 3 mai au 31 août 2010. Quatre implantations semblent nécessaires pour mailler convenablement le territoire :

- une sur Biscarrosse,
- une sur Mimizan,
- une sur Parentis OU Ychoux,
- une sur Léon OU Castets OU Vielle OU St Girons OU Linxe.

Pour parvenir à cet objectif, trois conditions doivent être réunies :

1. avoir pu identifier des lieux adéquats sur les communes citées;
2. avoir pu contractualiser avec les communes volontaires les modalités de location ou de mise à disposition des locaux, au plus tard le 1er avril;
3. avoir pu constituer l'équipe des deux Chargé(e)s d'Accueil et de Conseil qui animeront ces lieux.

À ce jour, un local est proposé par la mairie de Biscarrosse (Annexe mairie à Biscarrosse Plage), un autre par la mairie de Parentis (centre administratif). La CC Côte Landes Nature a également repéré un local.

Par ailleurs, le PLNCA indique qu'il examinera en priorité le profil des possibles Chargé(e)s d'Accueil et de Conseil que les élus des communes auront pu repérer. Un descriptif de poste a donc été transmis à cet effet ainsi qu'un schéma des besoins fonctionnels pour les Lieux d'Accueil.

Considérant la nécessité de créer deux postes d'agents saisonniers, le Comité syndical décide à l'unanimité

- De créer deux postes de rédacteurs non-titulaires
- D'autoriser en conséquence Monsieur le Président à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels.
- Que la rémunération des agents se fera aux grades définis ci-dessus.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Gerardo Deustua présente enfin le logo de la futur plate-forme de services « emploi saisonnier » sous le vocable « Nomad » :



4 - Point sur le projet de SCOT Grands Lacs – Mimizan

La communauté de communes de Mimizan et la communauté de communes des Grands Lacs ont décidé d'élaborer conjointement un Schéma de Cohérence Territorial. La mise en œuvre de cette démarche est aujourd'hui subordonnée à la question de son portage juridique : le choix de la structure porteuse n'est pas arrêté. Les débats parlementaires en cours dans le cadre de l'examen du Projet de Loi portant Engagement National Pour l'environnement dit « Grenelle II » peuvent à cet égard modifier le Code de l'Urbanisme.

En l'état actuel du code et selon l'interprétation qu'en font les services de l'Etat, la création d'un nouveau syndicat mixte par les deux communautés de communes sur le périmètre exact du futur SCOT est la seule voie possible pour lancer la démarche d'élaboration.

L'objectif de l'amendement proposé est d'éviter la création de nouvelles structures intercommunales dans les cas d'inclusion du périmètre SCOT dans celui d'un syndicat mixte, tel que celui du Pays LNCA. Néanmoins, il est aujourd'hui difficile d'évaluer les délais d'adoption dans lesquels cet amendement serait adopté (délais nécessaires à la navette parlementaire, notamment).

Dans la mesure où cet amendement serait adopté et sous réserve de la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays LNCA prenant en compte la compétence SCOT, la création d'un budget annexe et le vote d'un budget supplémentaire permettrait d'ouvrir une ligne de crédit en prévision des frais d'étude générés. Ce budget annexe serait alors alimenté par les seules cotisations des deux communautés de communes concernées par le SCOT.

En attendant, les deux communautés de communes souhaitent mettre à profit ce délai pour préparer la consultation qui permettra de choisir le bureau d'études chargé d'élaborer le document. A ce titre, la constitution d'un groupe technique est envisagée. Sa mission sera de finaliser le cahier des charges de la consultation qui pourra être présenté à l'organe exécutif de la structure porteuse dès que celle-ci sera désignée. Ce groupe pourrait se composer de la façon suivante :

Nom	Collectivité	fonction
Stéphanie Berbillle	CC Mimizan	DGS
J Marc Delpech / J Max Vittiello	CC GL	DGS / DST
Frédéric Kolenk	Mairie de Biscarrosse	DST
André Ichard / Marie Jo Mano	Mairie de Mimizan	DST/Service urbanisme
Delphine Pelouin	SM Géolandès	Animatrice SAGE
François Leviste	DDTM 40	Directeur service Habitat
A déterminer	ADACL	Chargé de mission urbanisme
Gilles Testud	Pays LNCA	Directeur

5- Point sur le Schéma d'Aménagement : préparation des panneaux

La lettre de commande pour la dernière phase du schéma d'aménagement a été transmise fin juillet aux trois équipes. Il s'agit de préparer une exposition d'une dizaine de panneaux format A0 (841 x 1189 mm en portrait) illustrant les propositions des équipes.

A ce jour, les équipes ont remis une première version des panneaux qui concluent leur mission d'étude, sur les thèmes suivants :

- les stratégies à adopter face à l'évolution du trait de côte et au réchauffement
- Notion de densité des formes urbaines
- l'identification des secteurs géographiques à fort potentiel économique et exemple de Zone d'Activité Economique certifiée
- notion d'écoquartier
- notion de hameau nouveau intégré à l'environnement
- les risques d'une économie « tout résidentiel »

M. le Président présente les panneaux proposés par l'équipe Dessein de Ville. Il est proposé de doubler la version « panneaux », utilisable en exposition publique, par une version « livret » sur un format plus classique, afin d'en améliorer la diffusion.

6- Routes touristiques 2010 : lancement d'une offre de stage

M. le Président propose de reconduire une offre de stage pour la mise en œuvre des routes touristiques pour la saison 2010. Il rappelle le contenu de ce produit touristique développé par le Pays. En 2010, il s'agit de pérenniser la prestation . Dans cette perspective, la création d'un site internet dédié est en cours.

Sur proposition de M. le Président, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'accueillir Melle Flore ALEXANDRE, étudiante en licence pro Coordination Interprofessionnelle des Zones Côtières à l'Université de Bretagne Sud, pour lui confier la mission ci-dessus exposée et donne pouvoir à M. le Président pour signer la convention de stage.
- De fixer la période de stage à 4 mois du 1er mars au 30 juin 2010
- De désigner Monsieur Gilles TESTUD, directeur du Pays, comme maître de stage.
- De prévoir une rémunération mensuelle de ce stage à hauteur de 30 % du SMIC
- De mettre à la disposition du stagiaire un poste de travail situé dans les bureaux du Pays Landes Nature Côte d'Argent, 2 avenue de la gare à Mimizan.
- De prévoir l'indemnisation de ces frais de déplacements.

7-Adhésion à pôle emploi (personnel non titulaire)

Monsieur le président expose au comité syndical qu'il convient d'adhérer au régime d'assurance chômage pour les agents non-titulaires du Pays Landes Nature Côte d'Argent afin de les couvrir des éventuelles ruptures de contrat, en raison notamment de l'activité fluctuante.

Il propose pour cela de passer un contrat d'adhésion avec Pôle Emploi.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à L'unanimité :

- **D'adhérer** à Pôle Emploi en vue de couvrir les agents non titulaires du Syndicat Mixte du Pays Landes Nature Côte d'Argent, en cas de rupture de contrat de travail.
- **D'autoriser** le président à signer le contrat d'adhésion à venir.

8- point divers : logo du pays

Monsieur le président indique au comité syndical que la création du logo de la plate-forme, de services « emploi saisonnier » est également l'occasion de doter le Pays d'un véritable logo. Cette réflexion est conduite avec le concours du service communication de la communauté de communes de Mimizan. Le comité syndical sera informé de l'avancement de cette réflexion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Président,



Jean Pierre DUFEU